

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Les 3 Caps
Société des Régates d'Antibes,

20/21 avril 2024
Grade 5B

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trices. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHF canal 06, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est Club House SRA et consultable sur Racing Rules of Sailing
3.2 Le PC course est situé au club house de la SR Antibes, Bâtiment Mistral, Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES, téléphone 04.92.91.13.13, email regates@sr-antibes.fr
3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 06**.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le mat devant le Club House de la SRA.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Samedi 20 avril	1 ^{er} signal d'avertissement	10h00 dans la baie de la Salis
Dimanche 21 avril	1 ^{er} signal d'avertissement	11h00 dans la baie de St Jean Cap Ferrat

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Société des Régates d'Antibes 2024		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D et ex E,F,G	R et L
Flamme 1 	Croiseurs 26.5 et +	Régate 25.5 et + (sauf L)
Flamme 2 	20.5 à 26.4	25.4 et moins et L
Flamme 3 	14 à 20.4	
Flamme 4 	0 à 13.9	

8. ZONES DE COURSE

La zone de course est entre Antibes et St Jean Cap Ferrat

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont **de type côtier**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer par VHF canal 06 qui sera aussi affiché à l'arrière du bateau comité.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1 Marques de départ : bouée de couleur Jaune.

10.2 Marque de dégagement : bouée de couleur noire

10.3 Marques d'arrivée : bouée de couleur jaune

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera délimitée par le mat du bateau comité portant un pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ, sera classé DNS sans instruction. (Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 [NP] Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 06.

L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mat arborant un pavillon bleu, situé sur le bateau comité, et le côté parcours de la marque d'arrivée

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 s'applique (2 tours)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.2 Les bateaux n'ayant pas effectué le parcours et fini la course à 15h45 le samedi et à 17h00 le dimanche seront classés DNF (ceci modifie les RCV35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information et sur RRS.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club House de la SRA, (le samedi au bateau comité).

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Club House de la SRA, (le samedi sur le bateau comité). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information et sur RRS.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées, aucune,

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec CVL.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 06

19.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

19.5 Utilisation du bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 1 heure avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon SRA

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

28. PRIX

La remise de prix aura lieu au Club House de la SRA dimanche à 19h00.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Gérard Gastaud

Président du jury : Gérard Gastaud

Annexe Parcours :

Le samedi :

départ de la baie de la Salis

arrivée à 200m environ dans l'Est Nord/Est de l'entrée du port de St Jean Cap Ferrat.

Distance 12 mn.

Le dimanche :

départ devant le port de St Jean Cap Ferrat

arrivée à 300m environ dans le Nord/Est de l'entrée du port d'Antibes.

Distance 12 mn.

Pour tous les parcours, lorsque les municipalités ont installé les zones interdites aux embarcations motorisées ou à moteur (ZIEM) balisées par des bouées jaunes, il est interdit de naviguer dans ces zones des 300m,